

PROGRAMME PARTENARIAL 2017, « LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS »

L'impact de la Loi NOTRe sur la consolidation des territoires et son effet métropolitain, conjugué à la responsabilité confiée aux EPCI de mobiliser en propre l'ensemble des opérateurs existants sur leurs territoires, confère plus que jamais à Quimper Cornouaille Développement son rôle premier de lieu d'échange et de mise en réseau des acteurs publics (réseau des développeurs économiques, des aménageurs, ialys-réseau de performance alimentaire, réseau des Offices de tourisme, réseau TYNEO..).

Le programme partenarial 2017 s'inscrit dans le cadre de la dynamique impulsée en 2016, à savoir la nécessité de promouvoir les atouts et les marques qui différencient la Cornouaille. Terre de projets et d'avenir, l'aménagement du territoire, l'accompagnement des filières d'excellence, la précarité énergétique, le développement du réseau numérique et l'ingénierie financière demeureront au centre des préoccupations de l'agence.

Axe 1 Consolider l'image de la Cornouaille et participer à l'aménagement équilibré du territoire

L'enjeu consistera à se doter d'une stratégie d'attractivité portée à la fois par les chefs d'entreprises et l'ensemble des Présidents d'EPCI. Pour impulser cette dynamique, une mobilisation des acteurs est prévue afin d'identifier les leviers de croissance qui permettront à la Cornouaille de développer ses filières d'excellence et de favoriser l'emploi. Cette stratégie s'appuie sur les ressources internes à l'agence, dont les métiers liés à l'observation et à l'urbanisme, l'équilibre du territoire étant un atout pour valoriser ses ressources propres.

Axe 2 Accompagner le développement des filières d'excellence

Sur le champ du développement économique, il est prévu, en lien avec le lancement de la stratégie d'attractivité du territoire, de conforter les opérations avec les filières qui caractérisent et positionnent le territoire, au premier rang desquels figurent les industries agroalimentaires, touristiques et maritimes.

Axe 3 Une Cornouaille à énergie positive

Dans l'objectif d'un territoire toujours plus efficient et sécurisé d'un point de vue énergétique, le pôle transition énergétique continuera d'œuvrer au développement des énergies renouvelables et des économies d'énergies en réalisant des études spécifiques (éolien terrestre,

solaire thermique...) et en sollicitant les dispositifs nationaux suivants : « Fonds chaleur territorial » et « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Axe 4 Assurer la mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Cornouaille

Quimper Cornouaille Développement continuera d'assurer le pilotage du contrat de partenariat en réunissant le Comité Unique de Programmation (CUP). 2017 sera marquée par une révision du contrat de partenariat-fonds Région. Sur la base d'une nouvelle enveloppe régionale pour la période 2017-2020, le pôle ingénierie de projets devra préparer la révision avec les partenaires locaux, EPCI et Conseil de développement notamment. Ce travail consistera à ajuster les grandes priorités et faire évoluer leurs modalités de mise en œuvre.

Axe 5 Maintenir l'attractivité du territoire par des infrastructures de qualité et défendre les intérêts des collectivités et des entreprises

Le maintien des différents moyens de communication et de transports, tant terrestres qu'aériens, est une condition essentielle au développement du territoire. Le Très Haut Débit apparaît comme en étant la pierre angulaire, la question de la couverture numérique pour l'ensemble des EPCI demeurera, avec le déploiement de la phase II prévue en 2019, une préoccupation à laquelle l'Agence va porter toute son attention.